

AG 2021 – Appel à candidatures

Il faudra voter !

Actuellement planifiée le **20 février 2021**, la prochaine Assemblée générale statutaire de la LFBTA devra élire **quatre administrateurs**, appelés à siéger au sein de l'**Organe d'administration** de la fédération.



Rappelons les termes et chiffres essentiels de l'article 22 des statuts, qui règle cette question :

- L'Organe d'administration est composé de **7 personnes**, nommées pour **4 ans** ;
- Il ne peut y avoir plus de **80%** de personnes (donc 5) **du même sexe** ;
- L'Organe se renouvelle **par moitié tous les 2 ans** (1 x 3 et 1 x 4 administrateurs en alternance, depuis l'AG de 2013) ;
- Les administrateurs sortants sont **rééligibles** ;
- Les **candidatures** (lettre de motivation et CV) doivent être adressées **6 semaines avant l'AG**.

Les fins de mandat

Ce sont donc quatre personnes qui terminent leur mandat cette année :

- **Nadine DEKNOP**, Administratrice, élue le 18-02-2017 pour 4 ans ;
- **Vincent VANDERVELDEN**, Président, élu le 18-02-2017 pour 4 ans ;
- **Erik DE BEVERE**, Trésorier, élu le 18-02-2017 pour 4 ans ;
- **Patrick COLLIN**, Administrateur, élu le 16-02-2019 pour 2 ans (finir un mandat inachevé).

NB : Une administratrice étant sortante, il faudra donc **obligatoirement une femme au minimum** pour la remplacer.

Les candidatures – Quand et comment ?

Les personnes intéressées, en ce compris les administrateurs sortants, doivent envoyer leur **lettre de motivation** et leur **curriculum vitae**, par courrier ou courriel, aux **deux administrateurs** suivants :

Président

Vincent VANDERVELDEN
Rue Alphonse Libert 14b à 4520 Wanze
vinc.vdv@gmail.com

Secrétaire générale

Francine HANIQUE
Rue André Renard 38 à 4430 Ans
francine.hanique@lfbta.be

Cachet de la poste faisant foi, ces candidatures doivent parvenir au plus tard le vendredi 8 janvier 2021 à minuit.

Candidat, mais pour quel poste ?

Ce n'est qu'une fois les administrateurs élus que l'Organe d'administration, se réunissant directement à l'issue de l'AG, décide de l'attribution des postes en son sein.